

# LEGALFEST



UPDATE JURIDIQUE

PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE NANTES

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NUMÉRIQUE #2

MARDI  
13 OCTOBRE 2020  
8H45 / 17H15

MAISON DE L'AVOCAT  
NANTES

### Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Définition du dessin et modèle :

- **Titre de propriété :**

=> Pour l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit (Classification de Locarno – recherches d'antériorités)

=> Sur un territoire précis (délai de priorité de 6 mois )

=> Pour une durée déterminée (5 ans renouvelable jusqu'à 25 ans)

=> Contre paiement de redevances

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Définition du dessin et modèle :

- **Conditions de protection :**

=> Conditions positives : NOUVEAUTE (pas de divulgation à la date du dépôt)

CARACTERE PROPRE (impression visuelle d'ensemble sur l'observateur averti)

=> Conditions négatives : Pas de contrariété à l'ordre public ou aux bonnes mœurs  
Visibilité

Pas imposé par des considérations techniques

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Cumul de protection :

- Droit d'auteur : art. L.112-2, 10° CPI
- Théorie de l'unité de l'art

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Pourquoi envisager la protection par le D&M?

### Preuve de la titularité des droits

- **Art. L.511-9 CPI** : « (...) *L'auteur de la demande d'enregistrement est, sauf preuve contraire, regardé comme le bénéficiaire de cette protection.* »
- **Art. L.113-1 CPI**: « *La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée* »

+ Cass. Com., 20 juin 2006 : présomption de titularité au profit de la personne morale qui exploite l'œuvre, en l'absence de revendication de l'auteur.

+ Exigences de production de nombreuses pièces pour démontrer cette présomption de titularité, et présomption simple.

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Pourquoi envisager la protection par le D&M?

### Preuve de la titularité des droits

#### EN PRATIQUE:

- Démonstration plus facile de la qualité à agir lors de l'engagement d'une action en contrefaçon (et/ou lors du dépôt d'une requête en saisie-contrefaçon).
- Limitation du risque de contestations ultérieures par le défendeur.

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Pourquoi envisager la protection par le D&M?

### Critères d'obtention de la protection

- **Nouveauté et Caractère propre** => s'apprécie par rapport au contexte et au marché du produit concerné, et par rapport à un observateur averti.
- **Originalité** => définie comme « *l'empreinte de la personnalité de l'auteur* », s'apprécie de façon subjective, par rapport à l'auteur et non par rapport au marché concerné.

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

## Pourquoi envisager la protection par le D&M?

### Critères d'obtention de la protection

#### EN PRATIQUE:

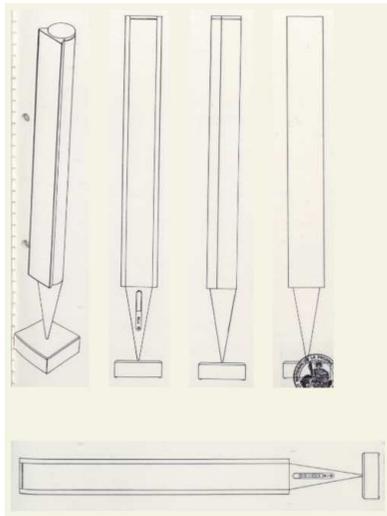
- Dans des secteurs où l'état de l'art est saturé, des différences même légères entre deux modèles pourraient être prises en compte par l'observateur averti, alors que ces mêmes différences ne suffiraient pas nécessairement à caractériser un effort créatif au sens du droit d'auteur.
- Question de la définition de l'observateur averti.
- Points de vigilance: l'excès de dépôts de dessins ou modèles légèrement modifiés peut devenir un désavantage.

# Intérêt du dessin et modèle en cas de contrefaçon

---

Quid de la marque tridimensionnelle?

Deux titres de propriété à suivre, et non à se cumuler ?



COLLOQUE

MARDI  
13 OCTOBRE 2020  
8H45 / 17H15

MAISON DE L'AVOCAT  
NANTES



**LEGALFEST**

UPDATE JURIDIQUE

PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE NANTES

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
& NUMÉRIQUE #2

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Maître Julie FORNER**

[julie.forner@forner-avocat.com](mailto:julie.forner@forner-avocat.com)

**Maître Elisabeth LEFEUVRE**

[elefeuvre@langlais-avocats.com](mailto:elefeuvre@langlais-avocats.com)